

Compte-rendu CNC du 30 juin 2018

Présents : MARTINEZ Olivier , ROUSSEL Cécile, DUBOST Laurent, TIRARD Thierry, BLANC Pascal, BARDET Stéphane, BEZGHICHE Sabrina, RUAUX Dominique,

Absents excusés : GATIGNOL Jean, Loïc FAUQUEUX, RANNOU Philippe, CLAISSE Eric

1. Accueil des participants, point sur les membres actifs du CNC

Il est demandé aux présidents de région de communiquer auprès de leurs clubs sur la nécessité de trouver de nouvelles bonnes volontés pour œuvrer au poste de commissaire (avec nécessité préalable d'être AN2).

2. Approbation compte-rendu CNC juillet 2017

Compte-rendu approuvé à la majorité, document en ligne.

3. Nomination des commissaires sur les compétitions 2018-2019

<i>Intitulé</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Commissaire</i>	<i>Matériel</i>
Manche 1 D1M et D1F	10 et 11 novembre 2018	Montluçon	Thierry	CNHS
D1M Manche 2 et D2F	23 et 24 mars 2019	Clermont (en attente de validation le 25/09/2018)	Dominique	Clermont / CNHS
Manche 3 D1M et D1F	7 au 9 juin 2019	Montluçon	Eric C / Sabrina ?	CNHS
D2M	15 et 16 juin 2019	Saint Briec	Laurent	St Briec
D3M	15 et 16 juin 2019	Saint Briec	Philippe L	St Briec
D3F	25 et 26 mai 2019	Mulhouse	Stéphane	Mulhouse
D4M	18 et 19 mai 2019	Berck (en attente de validation de Karine)	Olivier	
Juniors/Minimes	16 et 17 mars 2019	Châteaubriant	Loïc + Philippe L	BPL
Benjamins/Cadets	11 et 12 mai 2019	Lagny	Cécile + Stéphane	Lagny / IDF
Masters	2 et 3 février 2019	Montluçon	Eric C / (Sabrina)	CNHS
Coupe des régions	2 et 3 février 2019	Montluçon		

4. Remplacement du commissaire et organisation des compétitions

Eric serait-il prêt à continuer le contrôle des fiches d'encadrement ? Thierry accepte de continuer à recevoir les fiches puis à travailler en binôme avec Eric.

Sabrina gèrera la récupération des classements régionaux

Dominique gèrera les r servations de piscine (avec l'appui d'Alexia CASADIO si n cessaire)

Pour chaque comp tition, le mat riel sera sollicit  au niveau du club s'il existe, puis de la r gion puis du national en dernier lieu

Une r vision de l'ensemble du mat riel national est   r aliser (une table de marque et deux sir nes sont   r parer d'urgence, Thierry s'en charge)

Pour les r compenses, la gestion est maintenue au niveau des organisateurs. Au besoin, l'organisation pourra solliciter Thierry qui se chargera d'une commande globale. Les besoins sont   remonter   Thierry avant le 15 janvier.

Une fiche synth tique sera   r aliser avec l'ensemble des t ches confi es   chaque commissaire avant/pendant la comp tition (Sabrina)

Les budgets des comp titions seront transmis   C cile par H l ne, puis mis en ligne sur la Dropbox.

Les banderoles oubli es   la manche 3 sont sur V lizy. Il faudrait aller les r cup rer.

L'affichage des banderoles est de la responsabilit  des commissaires.

5. R glementation (mise   jour)

- Il est demand  au CNA un  claircissement de la r gle du coin

Lors de la D3F, consigne a  t  donn  aux arbitres de p naliser les  quipes portant le palet jusque dans le coin (seul le tir vers le coin  tait autoris ).

⇒ Pour action CNA

- L'article Fr11.3.1 des r gles de jeu doit  tre revu par le CNA pour r introduire l'interdiction des cha nes, montres...

⇒ Pour action CNA

- Article Fr1.6.1

Il est demand    Eric et Olivier de v rifier les conditions de validit  du certificat m dical (un an avant la date de la prise de licence ? de la comp tition ?)

- Il est demand  la modification d'un article Fr 1.9.9

Fr.1.9.9 – L'inscription d'une  quipe, qu'elle r sulte de l'envoi de la fiche d'inscription pour les championnats D1M, D1F, D2M, D2F, D3M, D4M et masters ou d'une pr inscription dans les cat gories, jeunes, juniors et D3F emporte l'obligation de r gler les frais d'inscription, y compris en cas de d sistement ult rieur de l' quipe.

A d faut, le club ne s' tant pas acquitt  des frais d'inscription (ou les clubs concern s en cas de bi ou tri club) ne pourra(ont) inscrire aucune de ses  quipes en championnat national tant que le r glement ne sera pas intervenu.

- Le fait de jouer une nouvelle mort subite  tant quasiment impossible en raison des cr neaux horaires disponibles et la question  tant pos e du nombre de points attribu    chaque  quipe au sortir d'une mort subite (dans le cas de versement dans la m me poule), il est proposer de modifier l'article Fr 3.13

Fr.3.13 - En cas d' galit  en fin de poule, ronde, ..., le classement des  quipes    galit  est d termin  prioritairement en fonction de la hi rarchie des crit res suivants :

- 1° - Du résultat du dernier match qui a opposé les équipes concernées.
- 2° - Du nombre de buts encaissés dans la poule concernée.
- 3° - Du nombre de buts marqués dans la poule concernée.
- 4° - D'un tirage au sort.

- L'article Fr2.4 doit être ainsi complété :

Fr.2.4 - Lorsque le nombre d'équipes en championnat régional (R) est suffisant, les X équipes de cette région classées en 1re division masculine nationale la saison précédente ne sont pas tenues de disputer le championnat régional ; la condition précise est : " lorsqu'en fin d'une saison donnée (juillet), R est supérieur à X + 12, ces X équipes sont soumises à cette règle la saison suivante".

- L'article Fr6.2 doit être modifié :

Fr.6.2 – Conditions d'accès aux championnats - L'encadrement est formalisé par l'engagement écrit et signé du président du club ou de son représentant sur la fiche d'encadrement (disponible sur le site internet CNHS). Celle-ci sera transmise au président de région lors de l'inscription de l'équipe de ce club au championnat régional, une copie étant adressée au Commissaire national des compétitions qui reçoit également les fiches d'encadrement des équipes directement sélectionnées en D1.

Devient :

Fr.6.2 – Conditions d'accès aux championnats - L'encadrement est formalisé par l'engagement écrit et signé du président du club ou de son représentant sur la fiche d'encadrement (disponible sur le site internet CNHS). Celle-ci sera transmise au commissaire national des compétitions au plus tard le 15 octobre de chaque nouvelle saison sportive, une copie étant adressée au président de région.

- L'article Fr6.2 doit être modifié :

Il est proposé la suppression du paragraphe

« Pour un club ayant plus de trois équipes inscrites en championnat de France, le nombre d'AN2 Actif exigé est de 3. »

- L'article Fr.6.3 – doit être modifié :

Pour la D2F, l'encadrement doit être porté à 1 MEF1 (suppression de « voir note b ») et supprimer dans la note b la mention (Application progressive... 2018)

La fiche d'encadrement devra être modifiée dans le même sens

- Il est demandé de compléter l'article J1.2

J1.2 - Utilisation de la grille 42 (répartition des équipes suivant onglet fiche de renseignements compétition).

- Il est demandé la modification de l'intitulé de l'article J1.9 en « J1.9 Répartition des équipes dans les poules »

6. Archivage des documents votés en CNHS et collègues

Il est demandé au CNA de veiller à ce que les nouvelles versions des règles soient également mises à jour dans l'onglet compétitions (possibilité de renvoyer vers un même lien ?)

7. Inscriptions

Dominique se renseigne sur la possibilité pour la CNHS d'avoir un compte dédié où les inscriptions pourraient être réglées par virement

8. Organisation des championnats juniors et jeunes, problèmes d'inscriptions et documents à fournir, nombre d'équipes engagées, autorisation parentale

Le CNC propose que les préinscriptions ne soient effectives qu'à réception d'un chèque d'acompte de 40€. Si l'équipe n'est pas retenue, le chèque sera restitué. Si l'équipe se désiste, le chèque sera conservé.

⇒ Pour vote à la CNHS

Il est rappelé que les chèques d'inscription doivent parvenir au commissaire de compétition 3 semaines avant la date du championnat. En cas de retard, le doublement des frais d'inscription sera appliqué (Fr1.6.2.1)

9. Proposition de dédoublement de la D4

Devant le peu d'enthousiasme suscité par la Coupe des Régions, le CNC propose la suppression de cette compétition.

En remplacement, il est proposé soit de dédoubler la D4 (Nord/Sud ou Est/Ouest) soit de créer une D5.

Thierry transmet à Sabrina l'ensemble des résultats des championnats régionaux

Sabrina se charge de contacter les clubs disposant d'équipes ne participant à aucun championnat de France afin de mesurer leur intérêt pour le championnat de France.

10. Avis du CNC sur les nouvelles dispositions réglementaires imposées par la FFESSM

- Surclassements :

Dates de catégorie à porter du 1^{er} janvier au 31 décembre

Il convient de rappeler une accidentologie très faible (et aucune liée spécifiquement à un surclassement)

Le système actuel fonctionne correctement et n'a jamais appelé de demande de modifications de la part des clubs et/ou de la CNHS

Le surclassement est soumis à autorisation du médecin, des parents, du coach et du président de club.

Les règles de surclassement sont à faire apparaître dans la réglementation CNHS

Il conviendrait de maintenir les points suivants :

- Surclassement valable pour une année
- Surclassement valable pour une catégorie (de minimes à cadets, de cadets à juniors), pas d'existence de catégorie intermédiaire
- Surclassement autorisé dès la catégorie poussin
- Surclassement dès la première année de pratique
- Double surclassement possible pour les filles de cadets à sénior
- Catégorie masters à partir de 32 ans pour les féminines, 35 ans pour les masculins (suivants règles mondiales CMAS)
- Pour la catégorie masters, aucune restriction jusqu'à la catégorie sénior (idem PSP)

Accord pour établissement d'un formulaire de surclassement avec validation entraîneur et parents et avis du joueur.

Demande d'une réunion avec des représentants de la CM et du CNC

11. Point sur les groupes de travail des grilles de matchs

Il faut revérifier l'ensemble des modèles de grilles et notamment les formules Excel
L'ensemble des grilles seront déposées sur la Dropbox commissaire (dossier modèle de grilles) pour archivage.

Les grilles à 10 ; 42, 59 et grille M3 ont été revues par Julien CHAPEYROUT.

Un grand merci à lui.

Grilles à revoir : Grille à 13 (Hervé et Pascal), grille à 8 M1 (Jean et Olivier)

Objectif : 15 octobre 2018

Le CNC demande que soit achetée la dernière version du pack Office (2 licences ou licence pour chaque commissaire) afin d'uniformiser le travail de mises à jour des grilles et de la base Access.

12. Bilan des compétitions saison 2018

13. Championnats régionaux, qualification et accès aux championnats régionaux

Il est demandé aux présidents de région de transmettre le classement du championnat régional dès la fin de celui-ci et ce dans les délais prévus par la réglementation.

Il est rappelé que la validation de la qualification des équipes en championnat de France est effectuée par le commissaire national des compétitions.

14. Compte rendu des compétitions, cahier des commissaires

15. Candidature nouveau commissaire et poste commissaire national

Jérôme Perrier (Le Chesnay) n'a pas donné suite à sa candidature.

Le poste de secrétaire aux compétitions est vacant. Appel à candidature.

Thierry assure l'intérim, faute de candidat.

Philippe Lépineux est proposé est sera testé avec Loïc et/ou Laurent.

16. Questions diverses :

- Il demandé que les accidents doivent être reportés après chaque compétition à notre référente de la commission médicale, Anne HENCKES
- Il convient d'interroger le DTN sur les règles liées au certificat médical à appliquer aux arbitres

- Le CNC demande une remise à jour de l'adressographe national

A 17h10, l'ordre du jour est épuisé.

La réunion est levée.

Merci à Dominique RUAUX pour la mise à disposition de ses locaux et l'organisation.

Prochain CNC : 29 juin 2019

Les membres du CNC sont priés de communiquer rapidement leur disponibilité